

Nom commercial : Rgs Gentianaviolett 0,5% in Wasser

Numéro de la matière: 180801

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 13.05.16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Rgs Gentianaviolett 0,5% in Wasser

N° d'article 18080100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Réactif pour analyses, Dispositif médical de diagnostic in vitro

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Mentions de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P501.3

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)

C.I. Basic Violet 3

No. CAS 548-62-9

No. EINECS 208-953-6

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Carc. 2 H351

Nom commercial : Rgs Gentianaviolett 0,5% in Wasser

Numéro de la matière: 180801

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 13.05.16

Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Mettre les personnes en sûreté. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

Nom commercial : Rgs Gentianaviolett 0,5% in Wasser

Numéro de la matière: 180801

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 13.05.16

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Nous n'avons pas de connaissance de limites d'exposition nationales.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Liquide, limpide

Couleur violet sombre

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 100

Source Valeur évaluée

Point d'éclair

Valeur °C

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité

Valeur env. 1

Nom commercial : Rgs Gentianaviolett 0,5% in Wasser

Numéro de la matière: 180801

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 13.05.16

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

C.I. Basic Violet 3

Espèces	souris		
DL 50	96		mg/kg

C.I. Basic Violet 3

Espèces	lapin		
DL 50	150		mg/kg
Source	Sigma/Aldrich		

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les daphnies (Composants)

C.I. Basic Violet 3

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0.35		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 202		
Source	Sigma/Aldrich		
Source	LS-5325-00 SDB Sigma Aldrich 20141207		

Toxicité pour les algues (Composants)

C.I. Basic Violet 3

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	0.42		mg/l
méthode	OCDE 201		
Source	Sigma/Aldrich		
Source	LS-5325-00 SDB Sigma Aldrich 20141207		

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Nom commercial : Rgs Gentianaviolett 0,5% in Wasser

Numéro de la matière: 180801

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 13.05.16

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

SECTION 16: Autres informations

phrases R de la rubrique 3

22	Nocif en cas d'ingestion.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
41	Risque de lésions oculaires graves.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Nom commercial : Rgs Gentianaviolett 0,5% in Wasser

Numéro de la matière: 180801

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 13.05.16